



Faible odeur, car exempt d'hydrocarbures aromatiques et aliphatiques, comme ceux contenus dans les diluants nitro ou les succédanés de térébenthine. Dissout et élimine rapidement et en profondeur les résidus de peinture fraîche des outils de peinture et de vernissage tels que les pinceaux, les rouleaux et autres outils de travail. Idéal pour le nettoyage des appareils de peinture par pulvérisation, des buses et des pièces d'outils. Pour les peintures, les laques et les lasures. Convient également pour l'élimination de graisses, d'huiles, de goudron et de bitume.

- pour les peintures, laques et lasures fraîches
- lavable à l'eau
- Tensioactifs biodégradables conformément aux exigences légales
- exempt d'hydrocarbures aromatiques et aliphatiques

Champ d'application

Élimine les résidus de peinture fraîche des pinceaux, rouleaux, buses et outils. Idéal pour les peintures, les vernis, les lasures ainsi que la graisse, l'huile, le goudron et le bitume.

Traitement

Dans un récipient approprié, plonger le pinceau ou l'outil dans le Solupaint P immédiatement après utilisation et bien le passer au rouleau. Rincer ensuite à l'eau. Placer les buses de pulvérisation, les pièces métalliques et les pièces de machines dans un récipient contenant du Solupaint P ou enduire les pièces - puis rincer également soigneusement à l'eau. Pour éliminer les taches de peinture, appliquer Solupaint P sur la partie souillée, frotter et rincer à l'eau. En cas de salissures plus importantes ou d'adhérences plus tenaces, faire tremper les pièces dans Solupaint P pendant au moins trois heures et laisser agir intensivement. Vérifier la compatibilité des matériaux avant l'application.

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, à l'abri des enfants et au frais, mais à l'abri du gel.

Remarques

Ne pas utiliser à une température inférieure à +5 °C (température de l'objet et température ambiante). Conserver hors de portée des enfants. Ne recycler que les emballages vides. Les résidus de matériau séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères ou comme déchets de chantier. Éliminer les résidus liquides conformément au code déchet EWC n° 07 06 01.

Remarque:

Toutes les informations et données mentionnées dans cette fiche technique sont basées sur notre expérience pratique et sur des tests en laboratoire et correspondent à l'état actuel de la technique. Elles servent toutefois uniquement de directive générale et ne constituent pas une garantie pour des propriétés ou des performances spécifiques. Les conditions de stockage, de transport et d'utilisation des produits échappant à notre contrôle, aucune responsabilité juridique ne peut être déduite des informations présentées ici. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit à l'usage prévu dans les conditions spécifiques du site ou du projet.